

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU BOIS DE L'AUMÔNE**

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	50	43

Date de convocation du Comité Syndical
03 février 2025

Date d'affichage de la convocation au siège
03 février 2025

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 50
Nombre de suffrages exprimés : 50
Nombre de délégués ayant voté pour : 50
Nombre de délégués ayant voté contre : 0
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

**SÉANCE DU
10 FÉVRIER 2025**

Le 10 février 2025 à 18h00, les membres du Comité Syndical, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique au Centre Culturel de la Mouniaude à Châtel-Guyon, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Gilles DOLAT est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

ETAIENT PRESENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : ABELARD Nathalie, ALBERTO Cécile, BAUDRAS Thierry, BOUTET Pierre, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, CHRETIEN Jean-Pierre, CIBERT-GOTON Jean-Claude, DESMARETS Pierre, DOLAT Gilles, GEORGEON Hugues, GIANGRECO-BROC Malory, GIRARD Philippe, LAFAYE Patrice, LANGLAIS Gérard, PAZOS-SANTIAGO José, PELLETIER Sophie, RENAULT Laurent, ROULIN Franck, SAHUT Michel, NURY Jacques, STEPHANT Nicolas.

Billom Communauté : DEGOILLE Michel, DUTHEIL Bernadette, HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, STEINERT Michelle, ANGELY Françoise, MEURINE Daniel.

Communauté de Communes Plaine Limagne : BOURDIER Marie-Pierre, GIBOIN Jérôme, MARTIN Frédéric, MAS Gilles, POINTON Ludovic.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : CANUTO Stéphane, COTTIER Bernard, LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, POUZADOUX Jean-Paul, ROUSSELET Joëlle, VALLEIX Philippe, FABRE Jean-Louis.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : DEVAUX Alexandre, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, ROUVIDANT Jean-Louis, ROZIERE Anne, TRICHARD Dorothée.

Mond'Arverne Communauté : BORDIER Jean-Marc, LAGRU Alain, ROBERT Andrée.

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

	À l'ouverture de la séance	À compter de la délibération n°07
Nombre de délégués présents	51	50
Nombre de pouvoirs	0	0
Nombre de suffrages exprimés	51	50

Thème : FINANCES

Dél. 2025-09 : Adoption du Budget primitif 2025 : Budget Tri et Valorisation

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la nomenclature comptable et budgétaire M 57 ;

VU les délibérations tarifaires pour 2025 du Comité Syndical du 11 décembre 2024 (délibérations n°2024-43 à 2024-51),

VU la délibération du Comité Syndical n°2025-06 en date du 10 février 2025 fixant le taux de la part fixe de la TEOMI pour 2025 :

VU la délibération du Comité Syndical n°2025-07 en date du 10 février 2025 portant création/modification des autorisations de programme et des crédits de paiement pour l'exercice 2025 ;

VU la note de présentation du budget 2025 consolidé annexée à la présente délibération ;

Le Vice-Président en charge des finances et de la tarification rappelle que le budget primitif est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses du Syndicat du Bois de l'Aumône pour une année donnée.

Le budget est un acte prévisionnel. Il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'Assemblée délibérante.

Le Vice-Président en charge des finances et de la tarification donne ensuite lecture des masses budgétaires du Budget Primitif 2025 du Budget Tri et Valorisation du Syndicat du Bois de l'Aumône qui s'établit comme suit :

✓ Section de Fonctionnement :

En fonctionnement, le Budget Primitif s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de **17 159 136,77 €**.

	Dépenses		Recettes
011 - Charges à caractère général	4 354 500,00 €	013-Atténuations de charges	30 000,00 €
012 - Charges de personnel	4 300 000,00 €	70 - Produits des services et ventes diverses	1 670 500,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 582 100,00 €	731 - Fiscalité locale	
66 - Charges financières	20 744,00 €	74 - Dotations et participations	3 657 600,00 €
67 - Charges spécifiques	10 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	11 513 726,77 €
68- Dotations aux provisions	62 064,50 €	76 - Produits financiers	
		77 - Produits spécifiques	5 000,00 €
		78 - Reprises amortissement et provisions	55 640,00 €
Sous total - dépenses réelles de fonctionnement	12 329 408,50 €	Sous total - recettes réelles de fonctionnement	16 932 466,77 €
023 - Virement à la section d'investissement	3 217 872,27 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	126 670,00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 611 856,00 €	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
043 - Opérations ordre à l'intérieur de la section			
Sous total - dépenses d'ordre de fonctionnement	4 829 728,27 €	Sous total - recettes d'ordre de fonctionnement	126 670,00 €
		002 - Résultat reporté de fonctionnement	100 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17 159 136,77 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	17 159 136,77 €

✓ Section d'investissement :

Le Budget Primitif 2025 présente :

- des dépenses d'investissement à hauteur de 10 163 494,90 € dont 2 267 024, 90 € de restes à réaliser 2024 :

Dépenses d'investissement	Dépenses	RAR n-1	BP 2025
20 - Immobilisations incorporelles	240 000,00 €	2 137,50 €	242 137,50 €
21 - Immobilisations corporelles	4 395 500,00 €	2 248 039,80 €	6 643 539,80 €
23 - Immobilisations en cours	2 275 000,00 €	16 847,60 €	2 291 847,60 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	422 000,00 €		422 000,00 €
27- Autres immobilisations financières	435 000,00 €		435 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	2 300,00 €		2 300,00 €
			- €
			- €
Sous total - dépenses réelles d'investissement	7 769 800,00 €	2 267 024,90 €	10 036 824,90 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	126 670,00 €		126 670,00 €
Sous total - dépenses d'ordre d'investissement	126 670,00 €		126 670,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 896 470,00 €	2 267 024,90 €	10 163 494,90 €

- des recettes d'investissement pour 10 163 494,90 € dont 126 000 € de restes à réaliser :

Recettes d'investissement	Recettes	RAR n-1	BP 2025
10 - Dotations fonds divers et réserves			- €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	1 392 734,81 €		1 392 734,81 €
13 - Subventions d'investissement	252 300,00 €	126 000 €	378 300,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €		- €
27 - Immobilisations financières			- €
024 - Produit des cessions d'immobilisations	15 000,00 €		15 000,00 €
			- €
			- €
Sous total - recettes réelles d'investissement	1 660 034,81 €	126 000,00 €	1 786 034,81 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	3 217 872,27 €		3 217 872,27 €
040 - Opérations ordre entre sections	1 611 856,00 €		1 611 856,00 €
			- €
Sous total - recettes d'ordre d'investissement	4 829 728,27 €		4 829 728,27 €
001 - Résultat reporté d'investissement	3 547 731,82 €		3 547 731,82 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 037 494,90 €	126 000,00 €	10 163 494,90 €

Après présentation par le Vice-Président en charge des finances et de la tarification du projet de budget primitif, et à l'issue du débat, il est proposé d'adopter le budget primitif du Budget Tri et Valorisation pour l'exercice 2025.

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Vice-Président propose à l'assemblée d'autoriser le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles budgétées
- Investissement : 7,5 % des dépenses réelles budgétées

Les virements de crédits ainsi opérés seront portés à la connaissance de l'assemblée lors de sa plus proche séance.

Le Comité Syndical,
Où l'exposé du Vice-Président en charge de la tarification et des finances,
Après en avoir débattu et délibéré,

À L'UNANIMITÉ

Article 1 : **APPROUVE** l'ensemble des écritures du Budget Primitif du Budget Tri et Valorisation de l'exercice 2025.

Article 2 : **VOTE** le présent budget principal par chapitre et par opération (pour sa section d'investissement).

Article 3 : **AUTORISE** le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles budgétées
- Investissement : 7,5 % des dépenses réelles budgétées

Les virements de crédits ainsi opérés seront portés à la connaissance de l'assemblée lors de sa plus proche séance.

Article 4 : **DONNE** tout pouvoir à son Président pour signer l'ensemble des pièces se rapportant à l'exécution de ce document.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Lionel CHAUVIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20250210-DEL2025-09-DE
Date de télétransmission : 17/02/2025
Date de réception préfecture : 17/02/2025